



N° adhérent :

## JOURNÉE DE L'ACA DIMANCHE 8 NOVEMBRE

### CONDUCTEUR : en lettres majuscules

Nom :  Prénom :   
Adresse :  Ville :  CP :   
Tél :  E.mail :  @

### PASSAGER : en lettres majuscules

Nom :  Prénom :   
Adresse :  Ville :  CP :   
Tél :  E.mail :  @

### VEHICULE :

Marque :  Modèle :  Année :  Immatriculation :   
Compagnie d'assurance :  Contrat n° :  Date de validité :

**VISITE :** OUI, POUR 2 PERS : ☐ OUI, POUR 1 PERS : ☐ NON, POUR 2 PERS : ☐

**Impératif :** renvoyer le présent bulletin d'inscription accompagné du règlement de la totalité par chèque ou virement CAISSE D'ÉPARGNE Aix-en-Provence IBAN : FR76 1131 5000 0108 1294 0024 810 / BIC CEPARPP131 à l'ordre de « **AUTOMOBILE CLUB AIX-EN-PROVENCE** » à l'adresse indiquée ci-dessous :

**AUTOMOBILE CLUB AIX-EN-PROVENCE / 5 Rue Charles Duchesne 13290 AIX-EN-PROVENCE** Tél: +33 (0)6.07.58.50.68  
e-mail : [aca@autoclubaix.com](mailto:aca@autoclubaix.com)

**VÉHICULE ET 2 PERSONNES: 260 €**

VIA : helloasso

OU



**RÈGLEMENT :**



**IBAN :** FR76 1131 5000 0108 1294 0024 810

**BIC :** CEPARPP131

À l'ordre de « AUTOMOBILE CLUB AIX-EN-PROVENCE »

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la manifestation « ... » et l'accepte dans sa totalité.

**ATTENTION !**  
**SEULEMENT 30 ÉQUIPAGES.**

**Signatures**  
**«lu et approuvé»**

**Date limite d'inscription :**  
**21 octobre 2026**

**CONDUCTEUR**

**PASSAGER**

Le montant l'engagement comprend : l'encadrement, la plaque de l'évènement et road book.  
Le café d'accueil, le déjeuner du midi et la visite.

**TOUT BULLETIN NON REMPLI CORRECTEMENT OU ILLISIBLE SERA REFUSÉ.**

**TOURNEZ S.V.P. >>>>**

## RÈGLEMENT PARTICULIER

**Nous avons mis au point le présent règlement car nous savons tous que « la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres »... Nous n'avons pas cherché à instaurer un système répressif mais à souligner les évidences et quelques règles de savoir-vivre.**

- Article 1** L'Automobile club Aix-en-Provence organise une manifestation appelée : **«La Journée de l'ACA»**.
- Article 2** Les organisateurs dégagent toute responsabilité en dehors de la durée officielle de la manifestation qui sera déclarée ouverte **le Dimanche 8 novembre 2026 à 8h00 et fermée le dimanche 8 novembre 2026 à 17 heures**.
- Article 3** Cette manifestation est ouverte aux véhicules de toutes marques de type GT, Coupé, cabriolet, classic ou moderne et modèle d'exception de 1950 à nos jours.
- Article 4** Les participants devront disposer d'un véhicule en bon état de fonctionnement répondant aux règles de sécurité et au règlement du code de la route ainsi qu'un contrôle technique à jour.
- Article 5** Les véhicules disposant d'un système d'échappement hors norme ne seront pas admis à prendre le départ.
- Article 6** Les participants auront l'obligation de suivre le parcours imposé ainsi que les instructions des organisateurs.
- Article 7** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la manifestation tout participant dont le comportement nuirait à l'organisation ou serait jugé dangereux pour les autres participants ou les populations rencontrées.
- Article 8** Les organisateurs sont seuls juges de leurs décisions.
- Article 9** Les participants s'engagent à ne pas discuter les sanctions éventuelles du moment où celles-ci ne les intéressent pas directement ou personnellement.
- Article 10** En cas d'exclusion, le ou les participants ne pourront prétendre au remboursement des sommes versées.
- Article 11** L'exclusion implique immédiatement l'interdiction de poursuivre la manifestation, le dégagement total de la responsabilité de l'organisation.
- Article 12** Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement l'environnement.
- Article 13** Les participants attestent être assurés et dégagent CactusOrganisation de toute responsabilité concernant les dommages éventuels causés aux biens et aux personnes par leur véhicule ainsi qu'aux dommages causés à leur véhicule ou à leur personne.
- Article 14** **Les participants circulent sous leur propre responsabilité en s'inscrivant à cette manifestation. Ils s'engagent à ne pas se retourner contre l'organisation quelle qu'en soit la raison.**
- Article 15** L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler ou tout, ou une partie de certaines étapes pour le bon déroulement de la manifestation.
- Article 16** Les droits d'engagement seront versés **au plus tard le 21 OCTOBRE 2026** date limite de l'inscription. Toute annulation survenant moins de 10 jours avant la manifestation ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.
- Article 17** Les participants sont soumis au présent règlement ainsi qu'aux obligations du code de la route. Les organisateurs dégagent toute responsabilité vis-à-vis des participants qui transgresseraient ce règlement.
- Article 18** Il est interdit de la manière la plus formelle d'utiliser le nom de Automobile Club d'Aix-en-Provence ou celui d'une manifestation de cette association pour obtenir un quelconque "sponsor" sauf autorisation exceptionnelle du bureau directeur.
- Article 19** **La responsabilité de l'Automobile club ne pourra être mise en cause en cas d'accident entre participants.**
- Article 20** L'Automobile club n'est en aucun cas responsable des conditions météo et peut prendre toutes décisions d'annulation ou de report de la manifestation.
- Article 21** Le but de la manifestation étant la découverte de notre région et de ses restaurants gourmands, **il sera demandé à chaque participant de respecter la limite fixée par le législateur quant à sa consommation d'alcool. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.**
- Article 22** **L'Automobile club Aix ne pourra être tenue responsable d'une consommation excessive par l'un ou plusieurs des participants. Par le dit règlement, vous assumez de manière pleine et entière l'acceptation de cet article.**
- Article 23** Les participants s'engagent à respecter le ou les règlements de l'Automobile Club Aix-en-Provence. La transgression d'un seul article du règlement, général ou particulier, entraînera l'exclusion immédiate.
- « Nous participants, conducteur et copilote, déclarons : participer de notre propre gré, à cette manifestation, avoir pris connaissance, adhérer sans réserve, dans son intégralité, au règlement et certifier que tous les renseignements figurant sur le bulletin d'inscription sont exacts. Nous déclarons renoncer à tout recours contre l'organisateur, les autres participants à la manifestation, pour tout dommage, quel qu'il soit. Nous déclarons nous engager à respecter scrupuleusement le code de la route, respecter les membres de l'organisation, les autres participants, les riverains et autres usagers de la route, et adhérer pleinement à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation ».

**Mention obligatoire : « Lu et approuvé » + signatures + date**

**CONDUCTEUR :**

**CONDUCTEUR**

**PASSAGER :**

**PASSAGER**